



Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2019
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquante-deuxième session
Vienne, 8-19 juillet 2019

Coopération et assistance techniques

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Activités de coopération et d'assistance techniques	2
A. Approches générales	2
B. Principales activités de coopération et d'assistance techniques entreprises par le Secrétariat au cours de la période considérée	3
C. Activités de coopération et d'assistance techniques dans des domaines spécifiques	6
III. Diffusion d'informations	14
A. Site Web	15
B. Bibliothèque	15
C. Publications	16
D. Communiqués de presse	17
E. Demandes générales de renseignements	17
F. Conférences d'information à Vienne	17
G. Concours de plaidoiries relatives au droit commercial international	17
IV. Ressources et financement	19
A. Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI	19
B. Fonds d'affectation spéciale créé pour permettre d'octroyer une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI	20
C. Programme de stages	21



I. Introduction

1. La présente note expose les activités de coopération et d'assistance techniques menées par le Secrétariat entre le 2 mai 2018 (date de publication initiale de la note A/CN.9/958/Rev.1, dont la Commission a été saisie à sa cinquante et unième session tenue à New York du 25 juin au 13 juillet 2018) et le 19 avril 2019 (soit la « période considérée » dans la présente note).
2. La présente note décrit les activités énoncées dans la Note d'orientation approuvée par la Commission à sa quarante-neuvième session, en 2016¹.
3. Si la plupart des activités sont menées par le personnel du Secrétariat, il convient de noter qu'en raison d'un manque de ressources et de contraintes de temps, les activités décrites au paragraphe 45 b) ont été menées par des experts au nom du Secrétariat.

II. Activités de coopération et d'assistance techniques

A. Approches générales

4. Les activités de coopération et d'assistance techniques menées par le Secrétariat ont pour but de faire mieux connaître les textes législatifs de la CNUDCI et d'en promouvoir l'adoption et l'interprétation uniforme.
5. Les activités de coopération et d'assistance techniques peuvent comprendre des missions d'information, conférences, colloques, séminaires, ateliers, cours ou exposés visant à diffuser des informations et à faire mieux connaître et comprendre un ou plusieurs textes de la CNUDCI, ou la CNUDCI en tant qu'institution ; la fourniture de textes ou d'informations standard ; la rédaction d'articles et d'autres documents promotionnels ; l'évaluation des besoins de réforme du droit commercial, notamment par l'examen des législations existantes, la mise au point d'outils d'analyse des lacunes et d'autres outils diagnostiques ; l'aide aux États pour la rédaction et l'adoption de législations incorporant un texte de la CNUDCI et le renforcement des capacités en vue d'utiliser, d'appliquer et d'interpréter les textes de la CNUDCI.
6. Ces activités visent notamment à :
 - a) **Faire mieux connaître les textes de la CNUDCI et en promouvoir la compréhension, l'adoption et l'utilisation efficaces**, afin de permettre aux États et aux organismes de développement qui encouragent l'utilisation de ces textes de comprendre leurs objectifs et leurs principales caractéristiques, et de les adopter ou de les utiliser efficacement ;
 - b) **Fournir des conseils et une aide** aux États qui envisagent de signer et de ratifier l'une des conventions de la Commission ou d'y adhérer, d'incorporer l'une de ses lois types ou d'utiliser l'un de ses guides législatifs ;
 - c) **Renforcer les capacités** afin d'appuyer l'utilisation efficace, la mise en œuvre et l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI une fois adoptés, notamment au moyen d'activités de formation à l'intention des juges et des praticiens du droit.
7. D'après l'expérience du Secrétariat, la demande d'activités de renforcement des capacités est plus importante dans les domaines dans lesquels l'actuel taux d'adoption

¹ « Note d'orientation sur le renforcement de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies aux États qui en font la demande en vue de mettre en œuvre des réformes rationnelles du droit commercial », que la Commission a approuvée dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17)*, par. 262. Le texte est également disponible à l'adresse suivante : https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/frenchguidance_note.pdf.

des textes de la CNUDCI est plus élevé que la moyenne (soit, actuellement, les textes relatifs au règlement des différends et au commerce électronique).

8. En outre, le Secrétariat **coopère** avec des organisations internationales et régionales, telles que des organismes de développement multilatéraux et régionaux, des associations professionnelles, des organisations de praticiens et des chambres de commerce et centres d'arbitrage, afin de permettre et d'encourager l'utilisation des textes de la CNUDCI par les États membres ou dans le cadre d'activités et de projets communs de réforme législative.

9. Les activités signalées par un astérisque ont été partiellement ou intégralement financées par Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI (voir section IV pour plus d'informations sur le Fonds).

B. Principales activités de coopération et d'assistance techniques entreprises par le Secrétariat au cours de la période considérée

1. Assistance en matière de réforme du droit commercial

10. Comme indiqué dans la Note d'orientation susmentionnée, le Secrétariat collabore avec les États qui en font la demande aux fins de l'utilisation des textes de la CNUDCI, notamment dans le cadre de programmes de réforme du droit commercial. Dans le contexte de la CNUDCI, ce terme désigne un ensemble de règles qui s'applique aux droits et obligations de droit privé des personnes physiques et morales exerçant une activité commerciale. De ce point de vue, les textes de la CNUDCI peuvent être classés dans les grandes catégories suivantes : opérations commerciales (vente internationale de marchandises (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ou CVIM) et transactions connexes, passation de marchés et développement des infrastructures, et transport international de marchandises), constitution d'une entité commerciale (création d'une personne morale, évoquée dans les travaux de la CNUDCI relatifs à un environnement juridique favorable au fonctionnement des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)), financement d'entités commerciales et de leurs opérations (sûretés), règlement des différends (arbitrage commercial international et conciliation commerciale internationale, et règlement des litiges en ligne) ; cessation d'activité d'une entité commerciale (insolvabilité) et commerce électronique (les textes éponymes de la CNUDCI dans ce domaine sont complétés par les dispositions sur différents aspects de l'économie numérique dans une série de textes de la CNUDCI). Les programmes visant à élaborer un cadre législatif commercial peuvent se concentrer sur l'un ou plusieurs de ces domaines, et les États peuvent également souhaiter toucher à d'autres domaines du droit.

11. À cet égard, le Secrétariat a proposé **ses conseils et son assistance sous les formes suivantes** :

a) Appui fourni au Ministère du commerce et de l'investissement du Royaume d'Arabie saoudite concernant la réforme du droit commercial (Riyad, 7-10 janvier 2019)* ; la mise au point d'un programme tenant compte des objectifs de développement durable, des ambitions de l'Arabie saoudite à l'horizon 2030 et du financement des investissements, et la participation au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se réunit chaque année à New York pour mesurer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable², afin de faire mieux connaître les mesures prises par le Royaume pour faciliter l'activité commerciale et aider à réaliser les objectifs de développement durable ;

² Pour plus d'informations sur le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, voir : <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2019>.

b) Conférence organisée à la faculté de droit de l'Université d'État Kutafin (Moscou, 2 et 3 octobre 2018)* ;

c) Atelier sur les MPME, organisé par le Système économique latino-américain et caribéen (Saint-Domingue, 15 février 2019)* ;

d) Réunion d'information à l'intention des États membres de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) sur les instruments récemment adoptés par la CNUDCI ainsi que sur ses travaux actuels (New Delhi, 20 mars 2019) ; et

e) Participation à un atelier de renforcement des capacités coorganisé par le Columbia Center on Sustainable Investment (CCSI) et l'Agence allemande de coopération internationale, à l'intention des représentants des États assistant à la réunion du Groupe de travail III (réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) avant les sessions tenues à Vienne et à New York (27 et 28 octobre 2018 et 30 mars 2019).

2. Initiatives régionales et autres

12. Le Secrétariat a continué de **coopérer** avec les organismes régionaux compétents afin d'appuyer l'adoption, l'utilisation, la mise en œuvre et la compréhension des textes de la CNUDCI. Dans ce contexte, les partenariats et initiatives communes ci-après se sont poursuivis au cours de la période considérée :

Coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 9 et 16

13. Le Secrétariat a continué de coopérer avec l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et a demandé à ce que son statut d'invité auprès de son Comité économique (CE), initialement obtenu en 2017, soit prolongé. Au cours de la période considérée, il a participé à distance à des réunions du Groupe des Amis de la présidence sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique (Santiago, 8 mars 2019) ainsi qu'aux ateliers ci-après, organisés sous les auspices du Comité économique de l'APEC et du Groupe des Amis de la présidence sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique :

a) Atelier sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique et sur le règlement des litiges en ligne (Bogor (Indonésie), 13 juillet 2018)* ; et

b) Atelier de l'APEC sur la création d'un cadre collaboratif pour le règlement des litiges en ligne (Osaka (Japon), 8 et 9 novembre 2018)*.

Agence allemande de coopération internationale (GIZ)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 9 et 16

14. Le Secrétariat a continué de participer au projet mis en œuvre par l'Agence allemande de coopération internationale, à la demande du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), dans le cadre du Fonds régional ouvert pour la réforme du droit. Ce projet intitulé « Instruments internationaux de règlement des différends » comprend deux volets. Le premier vise à aider l'Europe du Sud-Est en tant que région à participer davantage aux débats internationaux sur le règlement des différends et aux travaux de la CNUDCI, notamment des Groupes de travail II et III. Le deuxième vise à promouvoir l'utilisation des normes de la CNUDCI en matière de transparence (Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités et Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités). À cet égard, le Secrétariat s'est efforcé de faire mieux connaître ces normes en participant à des activités régionales de promotion (Tirana, Skopje et Sarajevo, 2-6 juillet 2018, et Tirana, 26 et 27 novembre 2018).

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

15. Le Secrétariat a poursuivi sa **coopération** avec la BERD, dans le cadre de l'« Initiative de la BERD et de la CNUDCI sur le renforcement de la réglementation des marchés publics dans les pays de la CEI et en Mongolie », créée en 2011 pour **promouvoir l'adoption** de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics³. L'initiative prévoit la fourniture de **conseils et d'assistance** pour la rédaction de législations primaires et secondaires, ainsi que le **renforcement des capacités** par l'appui à la mise en œuvre pratique de ces législations dans le cadre de projets nationaux spécifiques. Les activités menées par le Secrétariat au cours de la période considérée dans le cadre de l'initiative sont décrites aux paragraphes 37, 39 et 40 ci-dessous. En outre, le Secrétariat a participé à une réunion annuelle de coordination pour les organismes multilatéraux de développement et la Commission européenne sur les contributions pluri-institutions actuellement versées à l'initiative (Londres, 10 et 11 janvier 2019).

Programmes de master en droit commercial international et en gestion des marchés publics

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 8, 9, 10, 12, et 16

16. Ces programmes, organisés en partenariat avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail et l'Université de Turin, visent à **faire mieux connaître** les textes de la CNUDCI et à **renforcer les capacités** à les utiliser, ainsi qu'à encourager la participation de personnes de pays en développement et en transition.

17. Le Secrétariat prend part aux programmes en organisant des conférences et en fournissant des documents d'appui dans les cadres suivants : a) neuvième édition du master en droit commercial international, auquel participent des personnes de pays en développement et de pays développés, et b) treizième master de gestion des marchés publics pour le développement durable, auquel participent des fonctionnaires et des représentants de banques de développement, principalement de pays en développement et en transition (pour plus de détails sur les conférences organisées, voir par. 30 b) et 37 a) ci-dessous).

Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8 et 16

18. Le Secrétariat a poursuivi ses activités de coopération et de coordination avec l'OHADA, en vue de sensibiliser les représentants et les professionnels du droit des États membres de l'OHADA aux travaux actuels de la CNUDCI et aux instruments disponibles pour adoption dans différents domaines intéressant les pays africains. Ces activités de coordination ont été menées en étroite collaboration avec plusieurs institutions actives dans les pays francophones, telles que la Fondation pour le droit continental, le Barreau de Paris et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). En outre, le Secrétariat s'intéresse aux nouvelles questions de droit commercial international examinées par l'OHADA, en particulier celles relatives au commerce électronique, compte tenu du rôle que pourrait jouer l'OHADA dans la réglementation du commerce électronique. Des activités de renforcement des capacités ont également été menées en vue d'améliorer l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI à l'échelle régionale.

19. **Promotion d'une meilleure connaissance et d'une bonne compréhension** des textes de la CNUDCI, notamment de la Convention de New York, et des travaux actuels sur la médiation, le règlement des différends entre investisseurs et États

³ Voir A/CN.9/753, par. 38 c). D'autres informations sur l'initiative sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ppi-ebrd-uncitral.com/index.php/en/ebrd-uncitral-initiative/action-plan>. La portée géographique de l'initiative a depuis été étendue aux pays du sud-est de la Méditerranée.

(RDIE) et le commerce électronique, par les fonctionnaires des États membres de l'OHADA⁴, sous la forme d'exposés et de fourniture de documents d'appui lors des manifestations suivantes :

a) Réunion des ministres des États membres de l'OHADA et colloque sur la Convention de New York, organisé par l'École régionale supérieure de la magistrature (ERSUMA) de l'OHADA, à l'intention des avocats et juges gabonais (Quarante-sixième réunion du Conseil des ministres de l'OHADA et conférence-débat à Libreville : « Les 60 ans de la Convention de New York sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères », Libreville, 8-14 juin 2018)* ; et

b) Campus international du Barreau de Paris, conférence de formation organisée conjointement avec la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA et le Barreau de Paris, intitulée « Regards croisés sur la médiation et l'arbitrage », à laquelle ont assisté des avocats de Côte d'Ivoire et de Paris (Abidjan (Côte d'Ivoire), 20 et 21 septembre 2018)*.

20. **Promotion d'une meilleure connaissance et d'une bonne compréhension** de la Convention de New York et des textes de la CNUDCI sur la transparence dans le règlement des différends entre investisseurs et États, dans une publication dans la revue de droit de l'École régionale supérieure de la magistrature de l'OHADA, sur la Convention de New York dans la modernité (Bulletin de Pratique Professionnelle de l'ERSUMA, n° 12, août 2018 ; article sur les efforts déployés par la CNUDCI pour promouvoir la transparence dans l'arbitrage relatif aux investissements ; BEPP n° 12, 2018).

21. **Promotion d'une meilleure connaissance et d'une bonne compréhension** des méthodes de travail et des instruments de la CNUDCI par les praticiens du droit et les étudiants en droit des États membres de l'OHADA et **renforcement de leurs capacités** en la matière, par l'intermédiaire de conférences à l'Université d'été de la Fondation pour le droit continental et d'une table ronde sur le réseau francophone des institutions juridiques et judiciaires (Université d'été du droit continental, Paris, 5 juillet 2018* ; Journées des réseaux de la francophonie, table ronde droit et justice, Paris, 29 et 30 mai 2018)*.

C. Activités de coopération et d'assistance techniques dans des domaines spécifiques

1. Règlement des différends

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 8, 9, 16 et 17

22. Le Secrétariat s'est employé à promouvoir les textes de la CNUDCI dans le domaine du règlement des différends, notamment au moyen de diverses activités de formation, et a appuyé le processus de réforme du droit actuellement engagé dans différents pays. Il a également élaboré des instruments et des outils non contraignants destinés à renseigner sur l'application et l'interprétation des textes en question (voir le Recueil de jurisprudence contenant les textes de la CNUDCI, A/CN.9/976). Au cours de la période considérée, le Secrétariat a contribué, en les coorganisant, en y participant ou d'autre manière, à plusieurs manifestations, dont les rencontres ci-après, qui portaient principalement sur la Convention de New York et les nouveaux instruments relatifs à la médiation internationale :

a) À l'occasion du sixième anniversaire de la Convention de New York, le Secrétariat a organisé des manifestations visant à **encourager encore l'adoption et l'interprétation harmonieuse** de la Convention de New York, avec plusieurs organisations dont la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, le Conseil international pour l'arbitrage commercial, l'Association

⁴ Principalement de pays d'Afrique de l'Ouest. La liste complète des États concernés figure à l'adresse suivante : <https://www.ohada.org/index.php/fr/>.

internationale du barreau et l'Association du barreau de l'État de New York. Parmi ces **activités de sensibilisation et de renforcement des capacités** figurait, entre autres, la participation aux rencontres suivantes : célébration du cinquantième anniversaire de la CNUDCI et du soixantième anniversaire de la Convention de New York avec l'Institut international du règlement des différends, Arbitration & ADR In Africa, le Ministère fédéral de la justice et le Centre régional de Lagos pour l'arbitrage commercial international (Abuja, 14 et 15 juin 2018) ;

b) Célébration du soixantième anniversaire de la Convention de New York à l'occasion de la semaine de l'arbitrage en Chine, coorganisée par la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international (CIETAC) et la Cour populaire suprême chinoise (Beijing, 14-18 septembre 2018)* ;

c) Conférence organisée conjointement avec le Ministère ukrainien des affaires étrangères pour fêter le soixantième anniversaire de la Convention de New York (Kiev, 4 octobre 2018) ;

d) Réunion annuelle de la Cour d'arbitrage commercial de Vilnius autour du soixantième anniversaire de la Convention de New York (Vilnius, 19 octobre 2018) ;

e) Conférence internationale organisée à l'occasion du soixantième anniversaire de la Convention de New York par le Conseil chinois pour la promotion du commerce international, la CIETAC, le Ministère du commerce de la République populaire de Chine et l'Université chinoise de commerce international et d'économie (Beijing, 2-4 novembre 2018)* ;

f) Conférence sur l'arbitrage coorganisée par la Cour d'arbitrage commercial hongroise et le Ministère de la justice (Budapest, 13 et 14 novembre 2018) ; et

g) Conférence « Charm el-Cheikh VII » sur le soixantième anniversaire de la Convention de New York, organisée conjointement avec le Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international (Charm el-Cheikh (Égypte), 9 et 10 décembre 2018).

23. Promotion d'une meilleure connaissance et d'une bonne compréhension des instruments relatifs aux accords de règlement internationaux issus de la médiation, et **renforcement des capacités** en la matière, par la présentation d'exposés et la fourniture de documents d'appui lors des manifestations suivantes :

a) Campus international du Barreau de Paris ; promotion des textes de la CNUDCI sur la médiation et l'arbitrage (Abidjan (Côte d'Ivoire), 19-22 septembre 2018)* ;

b) Formation sur la médiation organisée par le Programme de développement du droit commercial (Riyad, 16-19 octobre 2018)* ;

c) Conférence sur les nouvelles frontières des modes alternatifs de règlement des différends, qui abordait les questions relatives au commerce et aux investissements ainsi que les violations réglementaires, organisée par la Commission de médiation de l'Association internationale du barreau et le Forum régional nord-américain de l'Association internationale du barreau, coorganisée par l'Université McGill, l'Université de Montréal et la Chambre de commerce internationale (Montréal (Canada), 6 et 7 novembre 2018) ;

d) Cinquième Conférence internationale pour une communauté euro-méditerranéenne de l'arbitrage international, organisée conjointement avec le Ministère espagnol de la justice, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Cour d'arbitrage de Madrid (Madrid, 19 et 20 novembre 2018) ;

e) Séminaire régional sur l'arbitrage et la médiation internationaux, organisé conjointement avec le Ministère biélorussien des affaires étrangères (Minsk, 3-5 décembre 2018)* ;

- f) Séminaire organisé par le Centre du Bahreïn sur le règlement des différends (Manama, 9 janvier 2019)* ;
- g) Réunion d'information sur la Convention de Singapour sur la médiation, en marge de la deuxième réunion régionale intersessions sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (Saint-Domingue, 14 février 2019)* ;
- h) Atelier de formation sur la médiation internationale, organisé à la demande du Ministère dominicain de l'industrie et du commerce (Saint-Domingue, 15 février 2019)* ;
- i) Conférence sur la médiation et l'arbitrage internationaux, organisée par l'Institut supérieur de gestion et de planification, le Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté, le Centre de droit des affaires et du commerce international de l'Université de Montréal et le Centre de recherche sur le droit des investissements et des marchés internationaux (Alger, 12 et 13 mars 2019)* ;
- j) Colloque sur la Convention de Singapour, portant principalement sur le respect des accords transfrontières de règlement issus de la médiation avec le Cardozo Journal of Conflict Resolution et le Touro College Jacob D. Fuchsberg Law Center (New York, 18 mars 2019)* ;
- k) Deuxième Conférence des pays du Pacifique Sud sur l'arbitrage international, organisée par la Banque asiatique de développement conjointement avec le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, la CNUDCI et d'autres partenaires de développement (Port Moresby, 25 et 26 mars 2019)* ; et
- l) Conférence 2019 sur le règlement des différends internationaux dans une nouvelle ère de la collaboration mondiale (Hong Kong (Chine), 17 avril 2019)*.

2. Commerce électronique

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 9 et 16

24. Concernant les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique (Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique, Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques et Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques), le Secrétariat a réalisé les activités décrites ci-dessous.

25. **Coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)** par l'intermédiaire des observations formulées par le Secrétariat sur l'évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique des pays les moins développés, mise au point par la CNUCED, pour l'Afghanistan, le Bangladesh, le Burkina Faso, les Îles Salomon, Madagascar, l'Ouganda, le Sénégal, le Togo, le Vanuatu et la Zambie, dans le cadre de l'initiative « eTrade for all », coordonnée par la CNUCED.

26. **Coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)** en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet sur les moyens d'accélérer le renforcement des compétences en matière de commerce électronique en Asie du Sud-Est dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la CESAP, dans le cadre du programme TrainForTrade de la CNUCED. Le projet vise à renforcer les capacités des décideurs et des praticiens de certains pays d'Asie du Sud-Est, l'accent étant mis sur la gestion de l'identité et les signatures électroniques. Il est également pertinent dans le cadre des objectifs de développement durable n^{os} 1, 5 et 17.

27. La **coopération** s'est poursuivie avec la CESAP et d'autres organisations concernées par le cadre juridique de la facilitation du commerce sans papier. Dans le cadre de cette coopération, le Secrétariat a fait la promotion des textes de la CNUDCI en tant qu'outils permettant la mise en œuvre des dispositions d'accords commerciaux

régionaux et bilatéraux relatives au commerce électronique et au commerce sans papier. Les activités correspondantes ont notamment pris la forme de présentation d'exposés et de fourniture de documents d'appui lors des manifestations suivantes :

a) Réunion du Groupe consultatif élargi sur la facilitation du commerce transfrontière dématérialisé du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique (Bangkok, 30 octobre-1^{er} novembre 2018), sixième Réunion des Groupes de travail juridique et technique sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (Bangkok, 11 mars 2019), cinquième réunion du Comité de direction intergouvernemental provisoire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (Bangkok, 12 et 13 mars 2019), et Forum sur le passage au commerce numérique à l'appui d'une intégration régionale durable (Bangkok, 14 et 15 mars 2019). L'objectif de ces réunions était de préparer et d'examiner les outils qui permettront la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, notamment la « liste récapitulative des lacunes juridiques », en vue de faciliter la création de mécanismes de reconnaissance mutuelle pour les données et documents sous forme électronique relatifs au commerce ;

b) Atelier organisé par la CESAP et la Banque asiatique de développement sur la promotion du commerce électronique en Asie et dans le Pacifique selon une approche globale (Bangkok, 26 et 27 août 2018) ;

c) Atelier sur la transformation du commerce numérique, organisé par l'ASEAN, l'APEC et le Forum financier Asie-Pacifique (Bangkok, 25 janvier 2019, participation à distance). L'objectif de l'atelier était de déterminer les priorités d'un plan d'action de l'APEC sur les réformes juridiques visant à numériser le financement du commerce et de la chaîne d'approvisionnement et à aider le Gouvernement thaïlandais à élaborer des réformes dans ce domaine ;

d) Atelier sur les signatures électroniques visant à promouvoir les textes de la CNUDCI, tenu à l'occasion de la sixième réunion présentielle du Groupe du programme numérique des pays membres de l'Alliance du Pacifique (Mexico, 22-24 mai 2018)*. L'objectif de ce groupe est de s'efforcer de parvenir à l'intégration numérique du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou au moyen de la reconnaissance juridique mutuelle et de l'interopérabilité technique ; et

e) Atelier sur le développement du commerce sans papier et du guichet unique électronique, coorganisé avec le Bureau du Coordinateur des activités économiques et environnementales de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation mondiale des douanes, et visant à fournir des activités de renforcement des capacités sur les aspects politique, technique et juridique du commerce sans papier aux représentants des secteurs public et privé du Bélarus (Minsk, 17-19 mars 2019).

28. Promotion d'une meilleure connaissance, d'une bonne compréhension, de l'adoption et de l'utilisation de la Loi type sur les documents transférables électroniques, récemment adoptée, en vue d'appuyer la dématérialisation des documents de transport et de finance et le commerce sans papier. Les parties prenantes ont manifesté un vif intérêt pour une utilisation de la Loi type visant à permettre des mécanismes de facilitation juridique du commerce sans papier fondés sur le concept de pipeline de données et mis en œuvre au moyen de la technologie de registre distribué. Les activités correspondantes ont notamment pris la forme de présentation d'exposés et de fourniture de documents d'appui lors des manifestations suivantes :

a) Conférence présentant une feuille de route juridique pour le commerce numérique, organisée par le Groupe de travail sur le passage au numérique de la Commission bancaire de la Chambre de commerce internationale (Londres, 11 septembre 2018)* ;

b) Forum sur la législation des Nations Unies sur le commerce électronique et la législation chinoise en la matière, dans le contexte de la récente réforme du droit chinois relatif au commerce électronique, sur les textes de la CNUDCI relatifs au

commerce électronique ainsi que sur la Loi type sur les documents transférables électroniques (Guangzhou, Chine, 11 et 12 décembre 2018) ;

c) Manifestation sur le droit de l'informatique et la technologie de la chaîne de blocs, organisée par Legal Hackers Ljubljana, sur la Loi type sur les documents transférables électroniques en tant qu'outil favorisant la chaîne de blocs et la technologie financière (Ljubljana, 14 février 2019)* ; et

d) Colloque académique de l'Institut japonais de droit des affaires sur la technologie de la chaîne de blocs et le droit (Tokyo, 16 mars 2019).

29. Fourniture de conseils et d'assistance pour l'incorporation des textes de la CNUDCI sur le commerce électronique :

a) Appui au Bahreïn dans l'examen de sa loi sur les transactions électroniques et dans la rédaction d'une loi sur les documents transférables électroniques ; le Bahreïn est ainsi devenu le premier pays à incorporer la Loi type sur les documents transférables électroniques ; et

b) Appui à l'Afghanistan dans l'examen de ses projets de lois sur les transactions électroniques et les signatures électroniques, élaborés conformément aux recommandations du Secrétariat. Un exposé a notamment été présenté lors d'un atelier sur les projets de loi sur les transactions électroniques, les signatures électroniques et la cybersécurité en Afghanistan, organisé à l'intention des parties prenantes afghanes par le Programme de développement du droit commercial du Département du commerce des États-Unis (Tallinn, 15-17 novembre 2018).

30. Renforcement des capacités par la présentation d'exposés et la fourniture de documents d'appui lors des manifestations suivantes :

a) Forum 2018 de Bakou sur le commerce électronique (Bakou, 24 et 25 septembre 2018)*, auquel ont assisté des représentants des secteurs public et privé d'Europe orientale. À cette occasion, l'Azerbaïdjan a déposé son instrument d'adhésion à la Convention sur les communications électroniques ; et

b) Présentation du droit sur le commerce électronique et des textes de la CNUDCI sur la passation de marchés en ligne, dans le cadre du master de gestion des marchés publics pour le développement durable (pour plus d'informations sur le programme, voir par. 19 ci-dessus) (Turin, Italie, 22 mai 2018).

3. Insolvabilité

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 10 et 17

31. Promotion d'une meilleure connaissance et d'une bonne compréhension des textes de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité, par les fonctionnaires, les juges, les praticiens de l'insolvabilité et du droit, au moyen de la présentation d'exposés et de la fourniture de documents d'appui lors des manifestations suivantes :

a) Neuvième et dixième Forums juridiques internationaux de Saint-Petersbourg et deuxième et troisième Forums internationaux sur l'insolvabilité, à l'intention des pays de la Communauté d'États indépendants (Saint-Petersbourg, 16-19 mai 2018 et 15-17 mai 2019*, respectivement) ;

b) Première conférence sur la résolution de l'insolvabilité, à l'intention de l'Arabie saoudite (Riyad, 29 et 30 avril 2019)* ; et

c) Table ronde Afrique 2018, sur les insolvabilités multinationales dans le contexte africain, à l'intention de la région africaine (Maputo, 23-27 octobre 2018)*.

32. Promotion de l'incorporation et de l'interprétation uniforme de la Loi type sur l'insolvabilité internationale, et promotion d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension du Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité par les États, au moyen de la présentation d'exposés et de la fourniture de documents d'appui à l'intention de fonctionnaires, de juges et de praticiens du droit lors des manifestations suivantes :

a) Atelier organisé à l'occasion du vingtième congrès général de l'Académie internationale du droit comparé (Fukuoka (Japon), 24 juillet 2018)* ; et

b) Préparation, organisation et suivi d'une conférence régionale sur l'insolvabilité, sur le rôle des tribunaux dans un système d'insolvabilité efficace, à l'intention de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Casablanca (Maroc), 26-28 septembre 2018).*

33. **Fourniture de conseils** à l'Arabie saoudite, au Bahreïn, au Koweït et au Maroc sur la conformité de leurs lois en vigueur ou projets de lois sur l'insolvabilité à la Loi type en la matière et au Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité.

34. **Promotion d'une meilleure connaissance et d'une bonne compréhension** des textes de la CNUDCI et de ses travaux actuels dans le domaine du droit de l'insolvabilité, à l'intention des organismes de réglementation de l'insolvabilité des États membres de l'International Association of Insolvency Regulators (IAIR), par la présentation d'un exposé à la conférence annuelle de l'IAIR (Maurice, 15-18 octobre 2018)*.

35. **Renforcement des capacités** des juges et d'autres fonctionnaires chargés de traiter les affaires internationales d'insolvabilité, concernant les textes sur l'insolvabilité internationale, par la présentation d'exposés et la fourniture de documents d'appui au cours du treizième Colloque judiciaire multinational sur l'insolvabilité (Singapour, 1^{er} et 2 avril 2019)*.

4. MPME

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 8 et 9

36. En attendant la publication du Guide législatif de la CNUDCI sur les grands principes d'un registre des entreprises, adopté par la Commission en 2018, le Secrétariat en a **fait la promotion** au moyen d'une vidéo et d'un article sur le bulletin d'information du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives. La vidéo, réalisée en collaboration avec le Service d'information des Nations Unies (SINU) à Vienne et avec la participation de représentants membres du Groupe de travail I, a été diffusée sur le média social de la CNUDCI et la chaîne YouTube du SINU.

5. Activités réalisées dans les domaines de la passation de marchés et du développement des infrastructures

Passation des marchés publics

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 8, 9, 10, 12, 16 et 17

37. **Promotion d'une meilleure connaissance et d'une bonne compréhension** de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et de son Guide pour l'incorporation dans le droit interne, et **renforcement des capacités** en la matière, par la présentation d'exposés et la fourniture de documents d'appui lors des manifestations suivantes :

a) Atelier sur l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la passation des marchés publics et sur la conception de systèmes visant la bonne gouvernance en la matière, au moyen de l'utilisation efficace des données, auquel ont également participé des fonctionnaires et des représentants d'organisations internationales et régionales (Bruxelles, 7 juin 2018) ; et

b) Quinzième Forum sur la passation de marchés, l'intégrité, la gestion et l'ouverture, destiné à partager les connaissances et à encourager le renforcement des capacités entre pairs dans les pays participants, accueilli par l'Agence nationale de gestion de projet d'Ouzbékistan, et coparrainé par la Banque asiatique de développement, la BERD, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale, en coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI), l'OCDE et SIGMA (Soutien à l'amélioration des institutions publiques et des

systèmes de gestion, une initiative conjointe de l'OCDE et de l'Union européenne). L'événement comprenait un séminaire de la CNUDCI sur les meilleures pratiques mondiales, coorganisé avec la BERD dans le cadre de l'initiative de la BERD et de la CNUDCI (voir par. 18 ci-dessus) (Tachkent, 10-13 avril 2019)*.

38. **Fourniture de conseils et d'assistance** au Gouvernement dominicain sur la réforme de la loi sur la passation des marchés publics au moyen de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics.

39. **Renforcement des capacités** des fonctionnaires et des représentants de banques de développement, principalement de pays en développement et en transition, par la fourniture de documents d'appui et la présentation d'exposés lors des manifestations suivantes :

a) Treizième programme de master de gestion des marchés publics pour le développement durable (Turin (Italie), 31 janvier et 1^{er} février 2019) (pour plus de détails sur ce programme, voir par. 17 ci-dessus) ;

b) Formation sur la passation des marchés publics dans une perspective internationale, adaptée aux fonctionnaires indiens, organisée à l'Académie internationale de lutte contre la corruption (Laxenburg (Autriche), 28 février 2019) ; et

c) Atelier organisé dans le cadre d'un programme de master de gestion des marchés publics, sous les auspices de l'initiative de la BERD et de la CNUDCI, à l'Université Tor Vergata (Rome (Italie), 3 et 4 avril 2019) (pour plus d'informations sur l'initiative, voir par. 18 ci-dessus).

40. Les activités ci-après, réalisées dans le cadre de l'initiative de la BERD et de la CNUDCI (voir par. 18 ci-dessus), visaient également à renforcer les capacités :

a) Formation de consultants de projets techniques sur l'utilisation d'accords-cadres dans la passation des marchés publics et la passation de marchés par voie électronique dans le cadre de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics, en préparation de futures activités de **conseil, d'assistance et de renforcement des capacités**, en Ukraine et en République de Moldova (sur site, et à Londres, 10 et 11 janvier 2019) ; et

b) Organisation d'un atelier de **renforcement des capacités** pour les fonctionnaires et les praticiens de la passation des marchés publics, sur l'élaboration de textes juridiques à la CNUDCI et dans d'autres organismes internationaux, et sur l'utilisation de la Loi type sur la passation des marchés publics dans les pays en développement et en transition (Nottingham (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), 12 et 13 janvier 2019).

Partenariats public-privé

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 15, 16 et 17

41. **Promotion d'une meilleure connaissance et d'une compréhension efficace** de la version révisée du Guide législatif de la CNUDCI sur les partenariats public-privé, dont la Commission est saisie à sa cinquante-deuxième session en vue d'un examen et d'une éventuelle adoption, par la présentation d'exposés et la fourniture de documents d'appui lors des manifestations suivantes :

a) Conférence internationale sur la mise en œuvre du premier partenariat public-privé populaire à l'appui des objectifs de développement durable, portant sur les meilleures pratiques et les recommandations internationales à l'intention de l'Ukraine et de ses voisins, coorganisée par la Commission économique pour l'Europe, le Ministère ukrainien du développement économique et du commerce, l'Administration d'État de la ville de Kiev et le Centre ukrainien de l'appui au développement de partenariats public-privé, à laquelle ont assisté des praticiens du droit des secteurs public et privé (Kiev, 4 et 5 juin 2018)* ;

b) Conférence sur les partenariats public-privé et les manières de saisir les possibilités et de surmonter les défis, organisée par le Ministère de la justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong, à laquelle ont participé des fonctionnaires, des praticiens privés et des conseillers financiers en opérations de partenariat public-privé (Hong Kong (Chine), 15 et 16 janvier 2019)* ; et

c) Conférence sur l'élaboration d'un cadre juridique pour les partenariats public-privé au Viet Nam, organisée par la Chambre de commerce européenne au Viet Nam, à laquelle ont participé des fonctionnaires, des praticiens privés et des conseillers financiers en opérations de partenariat public-privé (Hanoï, 18 janvier 2019)*.

42. **Promotion d'une meilleure connaissance et d'une bonne compréhension** de la version révisée du Guide législatif de la CNUDCI sur les partenariats public-privé, à l'occasion d'une conférence organisée par la Chambre de commerce européenne et le Ministère de la planification et de l'investissement. **Fourniture de conseils** au Gouvernement vietnamien (Ministère de la planification et de l'investissement et Ministère de la justice) sur divers aspects de son projet de loi sur les partenariats public-privé, en se fondant sur les recommandations figurant dans le Guide législatif de la CNUDCI sur les partenariats public-privé (Hanoï, 17-21 janvier 2019)*.

43. **Promotion d'une meilleure connaissance et d'une bonne compréhension** de la version révisée du Guide législatif de la CNUDCI sur les partenariats public-privé et renforcement des capacités des fonctionnaires d'organismes de passation de marchés et des praticiens privés à utiliser le Guide législatif et la version révisée des dispositions législatives types sur les partenariats public-privé, par la participation au Forum sur la passation de marchés, l'intégrité, la gestion et l'ouverture (voir par. 18 ci-dessus) (Tachkent, 10-13 avril 2019)*.

44. **Promotion d'une meilleure connaissance et d'une bonne compréhension** de la version révisée du Guide législatif de la CNUDCI sur les partenariats public-privé, en coopération avec le Groupe de la Banque mondiale, au moyen d'un examen critique par les pairs des projets d'enquêtes sur l'Évaluation comparative de la passation de marchés de partenariats public-privé et l'investissement public traditionnel (édition 2020), qui évaluent le cadre réglementaire dans 135 et 50 pays respectivement. Les résultats des enquêtes seront publiés sous le titre « Benchmarking Infrastructure » et comprendront des références à la version révisée du Guide législatif de la CNUDCI sur les partenariats public-privé.

6. Vente de marchandises

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 12 et 16

45. Le Secrétariat a continué de **promouvoir une adoption, une utilisation et une interprétation uniforme** plus larges de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (« CVIM ») et de la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, telle que modifiée, et de **renforcer les capacités** à utiliser ces textes. Dans ce contexte, les activités suivantes ont été réalisées :

a) Coorganisation et présentation d'une série d'exposés à l'intention des universitaires, des avocats et des représentants des secteurs public et privé lors d'une conférence sur le droit commercial de l'ONU pour les entreprises du Liechtenstein (Vaduz (Liechtenstein), 12-14 juin 2018) ; et

b) Présentation d'une série d'exposés à des universitaires, des avocats et des représentants des secteurs public et privé lors d'un ensemble d'ateliers coorganisé avec le Ministère de l'industrie et du commerce et le projet d'intégration de la République démocratique populaire lao, de l'Agence des États-Unis pour le développement international et de l'ASEAN (Vientiane, 18 et 19 mars 2019).

46. La République démocratique populaire lao et le Liechtenstein ont tous deux adopté des textes de loi sur l'adhésion à la CVIM.

7. Sûretés

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 9 et 17

47. La CNUDCI a élaboré un certain nombre de textes supplémentaires dans le domaine des sûretés mobilières : la Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international (2001)^[1], le Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties (2007)^[2], son Supplément sur les sûretés réelles mobilières grevant des propriétés intellectuelles (2010), le Guide de la CNUDCI sur la mise en place d'un registre des sûretés réelles mobilières (2013)^[3] et la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières (2016)^[4] ainsi que le Guide pour son incorporation.

48. Le Secrétariat continue d'appuyer les réformes législatives fondées sur ces textes de la CNUDCI, et a **proposé ses conseils** aux Gouvernements du Bahreïn (documents d'appui), de Chine (Tianjin (Chine), 6 décembre 2018)* et de Thaïlande (Bangkok, 17 août 2018)*, qui envisagent d'adopter la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières, en participant aux conférences en la matière et en fournissant des documents d'appui. Dans ce contexte, le Secrétariat continue de coopérer avec la Banque mondiale et la Société financière internationale.

49. Dans le cadre de sa participation prolongée au projet de l'APEC relatif à la facilité à faire des affaires (Ease of Doing Business), le Secrétariat a également **réalisé une étude comparative** des cadres juridiques relatifs aux sûretés mobilières en Angleterre et en Fédération de Russie, en vue de fournir une base à d'éventuelles réformes en République de Corée (Conférence internationale 2018 sur le projet Ease of Doing Business, Séoul, 30 novembre 2018)*. La participation du Secrétariat à ce projet a été rendue possible par les contributions volontaires du Gouvernement de la République de Corée.

50. Le Secrétariat a poursuivi sa coordination avec un certain nombre d'organisations internationales et régionales en vue de **promouvoir une meilleure connaissance et une meilleure compréhension** des textes de la CNUDCI sur les sûretés mobilières, en participant aux manifestations suivantes :

a) Conférence internationale sur les droits et recours des créanciers et des débiteurs visant à présenter aux représentants des États de l'ASEAN et de la Chine, du Japon et de la République de Corée (ASEAN+3) les grands principes de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières (Bangkok, 16 août 2018)* ;

b) Forum d'Incheon sur le droit commercial (Incheon (République de Corée), 12 septembre 2018)* ; et

c) Conférence conjointe sur la coordination internationale des réformes du droit des sûretés mobilières (Madrid, 16 et 17 octobre 2018), à l'occasion de laquelle les organisations internationales et régionales se sont réunies pour faire progresser les réformes mondiales dans ce domaine.

III. Diffusion d'informations

51. Un certain nombre de documents et de publications élaborés par la CNUDCI jouent un rôle essentiel dans ses activités de coopération et d'assistance techniques, en particulier pour ce qui est de la diffusion d'informations sur ses travaux et ses textes.

^[1] Résolution 56/81 de l'Assemblée générale, annexe.

^[2] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.V.12.

^[3] Résolution 68/108 de l'Assemblée générale.

^[4] Résolution 71/136 de l'Assemblée générale ; *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n^o 17 (A/71/17)*, chap. III, sect. A.

A. Site Web

52. Le site Web de la CNUDCI a été modernisé fin 2018, de manière à le rendre accessible et conforme aux directives des Nations Unies. Son nom de domaine est désormais uncitral.un.org. Il reste disponible dans les six langues officielles de l'ONU, et permet d'accéder au texte intégral des documents de la Commission et à d'autres documents relatifs au travail de cette dernière (publications, informations sur l'état des traités, communiqués de presse, événements et nouvelles). Conformément à la politique de l'Organisation en matière de diffusion des documents, les documents officiels sont accessibles, sous réserve de leur disponibilité, par le lien du Système de diffusion électronique des documents (Sédoc) de l'ONU.

53. En collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications, la CNUDCI met au point un outil de collecte de statistiques pour son site Web. Bien que les données pour 2018 n'aient pas encore été publiées, l'ancien site Web a été consulté par près de 900 000 utilisateurs uniques en 2018, ce qui indique une augmentation globale du trafic. Au total, environ 60 % des sessions ouvertes ont été dirigées vers des pages en anglais, et 40 % l'ont été vers des pages en arabe, chinois, espagnol, français et russe. À cet égard, il convient de noter que si le site de la CNUDCI est l'une des plus importantes sources électroniques d'information sur le droit commercial international dans toutes les langues, il peut, dans certaines des langues officielles, être l'une des rares sources disponibles.

54. La mise à jour et l'enrichissement des contenus du site Web sont assurés de façon constante dans le cadre des activités de la Bibliothèque de droit de la CNUDCI, de sorte qu'ils ne génèrent aucun coût supplémentaire pour le Secrétariat. L'Assemblée générale s'est félicitée « des efforts continus que [faisait] la Commission pour tenir à jour et améliorer [son site Web], notamment en y ajoutant des fonctionnalités liées aux médias sociaux, conformément aux directives applicables »⁵. À cet égard, la CNUDCI a ouvert, en septembre 2015, un compte général sur LinkedIn, dont le nombre d'abonnés est passé de 3 600 à 6 100 au cours de l'année écoulée. Ce compte a remplacé le microblog Tumblr (« What's new at UNCITRAL ? ») créé en 2014. En 2018, la CNUDCI a ouvert un compte Facebook, suivi par plus de 1 000 abonnés. Tous deux sont accessibles depuis le site de la CNUDCI.

B. Bibliothèque

55. Depuis sa création en 1979, la Bibliothèque de droit de la CNUDCI répond aux besoins de recherche du personnel du Secrétariat et des participants aux réunions intergouvernementales convoquées par la Commission. Elle facilite également les recherches effectuées par les membres du personnel des missions permanentes, le personnel de l'ONU à travers le monde, les fonctionnaires des autres organisations internationales sises à Vienne, des chercheurs et des étudiants en droit. En 2018, elle a répondu à quelque 460 demandes de références émanant de plus de 40 pays. En plus d'accueillir des participants aux réunions, des membres du personnel et des stagiaires, la Bibliothèque a reçu la visite de chercheurs provenant de 30 pays différents.

56. La collection de la Bibliothèque de droit de la CNUDCI, principalement consacrée au droit du commerce international, est actuellement constituée de plus de 12 000 monographies, de 150 titres de périodiques actifs, de documents de référence juridiques et généraux, y compris des documents des Nations Unies qui n'émanent pas de la CNUDCI, de documents d'autres organisations internationales et de ressources électroniques (à usage interne uniquement). Une attention particulière est accordée au développement des collections dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Si l'utilisation de ressources électroniques a

⁵ Résolution 70/115 de l'Assemblée générale.

augmenté, les documents de droit commercial de nombreux pays ne se trouvent encore qu'en version papier, et la circulation de supports physiques est restée stable.

57. Conjointement avec les autres bibliothèques des Nations Unies à Vienne, la Bibliothèque de droit de la CNUDCI gère un catalogue exploitable en ligne à usage général (OPAC). Celui-ci est accessible depuis la page « Bibliothèque » du site Web de la CNUDCI⁶.

58. Le personnel de la Bibliothèque de droit de la CNUDCI établit chaque année, pour la Commission, une « Bibliographie des écrits récents ayant trait aux travaux de la CNUDCI » (A/CN.9/977). Celle-ci contient les références d'ouvrages, d'articles et de thèses en diverses langues, classées par sujet⁷. Chaque entrée bibliographique est saisie dans le catalogue, et le texte intégral de tous les documents cités est conservé dans la collection de la Bibliothèque. Les mises à jour mensuelles à compter de la date de la bibliographie annuelle la plus récente sont consultables dans la rubrique « Bibliographie » du site Web de la CNUDCI.

59. La Bibliothèque publie, sur le site Web de la CNUDCI, une bibliographie consolidée des écrits relatifs aux travaux de la Commission⁸. Cette bibliographie vise à compiler toutes les entrées des rapports bibliographiques soumis à la Commission depuis 1968. Elle contient actuellement plus de 10 440 entrées, reproduites en anglais et dans les versions originales, vérifiées et normalisées autant que possible.

60. En vue de faciliter une approche globale en matière de création de bibliographies et de se tenir informées des activités des organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine du droit commercial international, de nombreuses organisations non gouvernementales invitées à la session annuelle de la Commission ont fait don à la Bibliothèque de droit de la CNUDCI d'exemplaires de leurs revues, rapports et autres publications afin que celle-ci puisse les examiner. En 2018, des numéros des revues ci-après ont été ajoutés à la collection de la Bibliothèque de droit de la CNUDCI : Eurofenix (Organisation européenne des praticiens spécialisés dans l'insolvabilité), ICC Dispute Resolution Bulletin (Chambre de commerce internationale), Dickinson Law Review (Université d'État de Pennsylvanie) et Diritto Marittimo Quaderni (Associazione Studi Legali Associati). De nouveaux dons ont également été reçus de l'Austrian Federal Economic Chamber, de la Commission européenne, de l'International Centre for Alternative Dispute Resolution (Inde), de l'Université Carlos III de Madrid, de l'OCDE, de la Commission économique pour l'Europe, de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce. En outre, Beck, Cambridge University Press, Hart Publishing, Kluwer, Oxford University Press, Taylor and Francis et Thomson Reuters ont fait don d'un grand nombre d'ouvrages.

C. Publications

61. Outre les documents officiels, la CNUDCI publie habituellement deux séries de documents, à savoir, d'une part, les textes de tous les instruments qu'elle élabore et, d'autre part, l'*Annuaire* de la CNUDCI. Ces publications sont régulièrement diffusées à l'appui des activités de coopération et d'assistance techniques menées par le Secrétariat ainsi que par d'autres organisations où les travaux de la CNUDCI sont examinés, et dans le cadre des mesures nationales de réforme de la législation.

62. L'ouvrage suivant a été publié en 2018 : Troisième Conférence internationale pour une Communauté euro-méditerranéenne de l'arbitrage international, Milan (Italie), 18 janvier 2017⁹. L'*Annuaire* 2014 de la CNUDCI a été soumis pour publication en 2017 et l'*Annuaire* 2015 sera soumis en avril 2019.

⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://uncitral.un.org/fr/library>.

⁷ Pour la cinquante-deuxième session de la Commission, voir A/CN.9/977.

⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://uncitral.un.org/fr/library>.

⁹ Disponible à l'adresse suivante : <https://uncitral.un.org/fr/library/publications>.

63. Par souci d'économie et de protection de l'environnement, le Secrétariat a continué de s'efforcer d'utiliser les médias électroniques comme principal mode de diffusion des textes de la CNUDCI. Ainsi, les tirages de toutes les publications ont été réduits et l'*Annuaire* 2013 de la CNUDCI a été publié exclusivement sous forme électronique (CD-ROM et livre électronique).

D. Communiqués de presse

64. Des communiqués de presse sont régulièrement publiés lorsque des formalités conventionnelles se rapportant aux textes de la CNUDCI sont accomplies ou que des informations relatives à l'adoption d'une loi type de la CNUDCI ou d'autres textes pertinents sont reçues. Il en est également publié à propos d'informations qui revêtent une importance particulière et concernent directement la CNUDCI. Ces communiqués sont adressés par courriel aux parties intéressées et affichés sur le site Web de la CNUDCI, ainsi que sur celui du Service d'information des Nations Unies à Vienne (SINU) ou du Département de l'information (Division de l'information et des médias à New York), s'il y a lieu.

65. Afin d'améliorer l'exactitude et l'actualité des informations communiquées au sujet de l'adoption de lois types de la CNUDCI, dans la mesure où cette adoption ne nécessite pas de formalités auprès du Secrétariat de l'ONU, et pour faciliter la diffusion des informations qui s'y rapportent, la Commission voudra peut-être demander aux États membres d'informer le Secrétariat lorsqu'ils adoptent une législation incorporant une loi type de la CNUDCI.

E. Demandes générales de renseignements

66. Actuellement, le Secrétariat traite chaque année environ 2 000 demandes générales de renseignements, qui portent notamment sur des aspects techniques et sur la disponibilité des textes de la CNUDCI, des documents de travail et des documents de la Commission ainsi que sur d'autres questions connexes. De plus en plus souvent, il y est répondu en renvoyant au site Web de la CNUDCI.

F. Conférences d'information à Vienne

67. Le Secrétariat organise à la demande, sur site, des conférences d'information sur les travaux de la CNUDCI à l'intention d'étudiants et d'universitaires, de membres du barreau et de fonctionnaires, y compris de juges. Depuis le dernier rapport, le Secrétariat a organisé 10 conférences à l'intention de 232 visiteurs venus d'Allemagne, d'Australie, d'Autriche, des États-Unis, de Finlande, de Hongrie, des Pays-Bas et de Suisse.

G. Concours de plaidoiries relatives au droit commercial international

1. Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis

68. Les plaidoiries du vingt-sixième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis se sont tenues à Vienne du 13 au 18 avril 2019, et l'épreuve de plaidoirie a été remportée par l'équipe de Penn State Law (États-Unis). Comme les années précédentes, le Concours a été coparrainé par la Commission. Les questions juridiques soumises aux équipes participant au vingt-sixième Concours portaient, comme toujours, sur la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

69. En tout, 372 équipes venues de 84 pays et comprenant plus de 2 200 étudiants, 1 000 arbitres et 900 mentors ont participé au Concours 2019. La promotion de la

diversité culturelle et de la diversité de genre est un facteur important pour accroître la crédibilité de l'arbitrage international et en faciliter l'acceptation. La signature d'un « Engagement en faveur d'une représentation égale dans l'arbitrage » par l'Association pour l'organisation et la promotion du Concours a marqué une nette augmentation du nombre d'arbitres féminins ; il est à noter que le Conseil final était composé d'une majorité de 2 femmes pour 1 homme et que 58 % des étudiants en compétition étaient des femmes, constituant un bassin important de femmes talentueuses pouvant devenir conseillères ou arbitres. La phase de plaidoirie du vingt-septième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis se tiendrait à Vienne du 3 au 9 avril 2020.

70. La Vis East Moot Foundation a organisé le seizième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (Est), qui a été coparrainé par la Commission. La phase finale a eu lieu à Hong Kong (Chine) du 31 mars au 7 avril 2019. En tout, 137 équipes venues de 31 pays ont participé à la seizième édition, et l'épreuve de plaidoirie a été remportée par l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas). Le dix-septième concours (Est) se tiendrait à Hong Kong (Chine) du 22 au 29 mars 2020.

2. Autres concours

Concours d'arbitrage commercial de Madrid 2019

71. L'Université Carlos III de Madrid a organisé à Madrid, du 1^{er} au 5 avril 2019, la onzième édition du Concours d'arbitrage commercial international, qui était coparrainée par la Commission. Les questions juridiques soumises aux équipes portaient sur une vente internationale de marchandises à laquelle s'appliquaient la Convention des Nations Unies sur les ventes, la Convention de New York, le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI et la Loi type de la CNUDCI. Au total, 29 équipes provenant de 12 pays ont participé au Concours, qui s'est déroulé en espagnol. L'épreuve de plaidoirie a été remportée par l'Université San Carlos (Guatemala). Le douzième Concours de Madrid se tiendrait du 20 au 24 avril 2020.

Concours d'arbitrage d'investissement de Francfort

72. La douzième édition du Concours d'arbitrage d'investissement de Francfort s'est tenue du 4 au 8 mars 2019. En tout, 77 équipes venues de 23 pays y ont participé, et l'épreuve de plaidoirie a été remportée par l'équipe de l'Institut d'État des relations internationales de Moscou. La treizième édition du Concours se tiendra en 2020.

Concours Ian Fletcher sur l'insolvabilité internationale

73. La troisième édition du Concours Ian Fletcher sur l'insolvabilité internationale s'est tenue à Singapour, du 29 au 31 mars 2019, et a été remportée par l'équipe de la National Law Institute University de Bhopal (Inde). Ce concours donnait l'occasion aux étudiants de se familiariser avec le droit international de l'insolvabilité et l'utilisation de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale. Il était appuyé par le secrétariat de la CNUDCI et offrait au meilleur plaideur la possibilité de se rendre à la CNUDCI à New York ou à Vienne au cours d'une session du Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité) pour observer le travail d'un organe intergouvernemental en session et des fonctionnaires de l'ONU qui fournissent des services au secrétariat au cours de la session. L'augmentation du nombre de candidats témoigne de l'intérêt grandissant pour le Concours ; il a été nécessaire de passer de 8 (en 2017 et 2018) à 12 (en 2019) équipes participant à l'épreuve de plaidoirie (venues d'Australie, du Canada, de Chine, des États-Unis, de France, d'Inde, des Pays-Bas, de Serbie et de Singapour). Le quatrième Concours Ian Fletcher sur l'insolvabilité internationale se tiendra en 2020 au Royaume-Uni.

IV. Ressources et financement

74. Les dépenses liées à la plupart des activités de coopération et d'assistance techniques ne sont pas financées par le budget ordinaire. Pour pouvoir exécuter les activités de coopération et d'assistance techniques du programme de travail de la CNUDCI, le Secrétariat est donc tributaire de l'existence de ressources extrabudgétaires.

75. Le Secrétariat a étudié divers moyens d'accroître les ressources pour les activités d'assistance technique, notamment par des contributions en nature. En particulier, un certain nombre de missions ont été financées, en tout ou partie, par les coorganisateur et les organisateurs.

76. On pourrait disposer de sources de financement supplémentaires si les activités de réforme du droit commercial pouvaient être plus régulièrement intégrées à des programmes internationaux plus larges d'aide au développement. À cet égard, la Commission souhaitera peut-être rappeler que la Note d'orientation qu'elle a approuvée à sa quarante-neuvième session, en 2016, et que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de diffuser le plus largement possible auprès des utilisateurs visés¹⁰, a pour but d'intégrer les travaux menés par l'ONU dans le domaine du droit commercial international dans son programme de travail plus général, par l'intermédiaire de tous les départements, bureaux, fonds, organismes et programmes des Nations Unies et d'autres donateurs chargés : a) de mobiliser des financements en faveur du développement durable ; b) de réduire ou d'éliminer les obstacles juridiques qui entravent le commerce international et d'assurer l'intégration économique internationale ou régionale ; c) d'œuvrer au développement du secteur privé ; d) d'œuvrer à la réforme du secteur de la justice ; e) de renforcer la résilience des économies face à la crise économique ; f) de veiller à la bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les réformes de la passation des marchés publics et la gouvernance électronique ; g) de favoriser la démarginalisation des pauvres ; h) de prévenir et combattre, par l'éducation, la délinquance économique (par exemple, la fraude commerciale, la contrefaçon et la falsification) ; i) de s'attaquer aux causes profondes des conflits provoqués par des facteurs économiques ; j) de traiter les problèmes liés au redressement économique après un conflit ; k) de combattre certains problèmes relatifs à l'accès des pays sans littoral au commerce international ; et l) d'œuvrer à l'application, au niveau national, des obligations internationales dans le domaine du droit commercial international et dans d'autres domaines connexes¹¹.

A. Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI

77. Le Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI appuie les activités de coopération et d'assistance techniques destinées aux membres de la communauté juridique des pays en développement, finançant la participation du personnel de la CNUDCI ou d'autres experts aux séminaires où les textes de la CNUDCI sont présentés pour examen et d'éventuelles missions d'enquête effectuées pour évaluer, dans une optique de réforme, les législations internes existantes et les besoins des pays en matière de réforme du droit commercial.

78. Pour 2018, le budget disponible s'élevait à 74 683 dollars des États-Unis, et le montant total des dépenses était de 63 960 dollars. Pendant la période considérée, le Gouvernement de la République de Corée a versé une contribution de 22 315 dollars au Secrétariat de la CNUDCI pour sa participation au projet « Ease of Doing Business » de l'APEC (voir par. 49 ci-dessus).

¹⁰ Résolution 71/135 de l'Assemblée générale, par. 8, e).

¹¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17)*, annexe II, par. 2 à 5.

79. À sa cinquante et unième session (New York, 25 juin-13 juillet 2018), la Commission a appelé tous les États, les organisations internationales et les autres organismes intéressés à envisager de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI, si possible sous la forme de contributions pluriannuelles ou de contributions à des fins spéciales, de manière à faciliter la planification et à permettre au secrétariat de répondre à la demande croissante de formation et d'assistance technique législative émanant de pays en développement et de pays à économie en transition (A/73/17, par. 188 à 189). Des donateurs potentiels ont également été approchés, à titre individuel.

80. La Commission voudra peut-être noter que malgré les efforts faits par le Secrétariat pour obtenir de nouveaux dons, les ressources financières disponibles dans le Fonds d'affectation spéciale ne pourront financer qu'un nombre très restreint d'activités de coopération et d'assistance techniques. Les efforts réalisés pour organiser les activités demandées au moindre coût et, autant que possible, par cofinancement et partage des coûts, se poursuivent. Cependant, lorsque les ressources actuelles seront épuisées, les demandes de coopération et d'assistance techniques entraînant des frais de voyage ou d'autres frais connexes devront être déclinées, à moins que le Fonds d'affectation spéciale ne reçoive de nouveaux dons ou que d'autres sources de financement ne soient trouvées.

81. La Commission voudra peut-être demander à nouveau à tous les États, aux organismes et organes des Nations Unies concernés, aux organisations internationales et aux autres entités intéressées de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale, si possible sous une forme pluriannuelle, afin de faciliter la planification et de permettre au Secrétariat de répondre aux demandes de coopération et d'assistance techniques, et d'élaborer un programme d'assistance technique s'inscrivant davantage dans la durée. La Commission pourrait également demander aux États membres d'aider le Secrétariat à recenser des sources de financement au sein de leur gouvernement.

B. Fonds d'affectation spéciale créé pour permettre d'octroyer une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI

82. La Commission se souviendra peut-être que dans sa résolution 48/32 en date du 9 décembre 1993, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale pour permettre d'octroyer une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI. Le Fonds d'affectation spéciale ainsi créé est ouvert aux contributions volontaires des États, des organisations intergouvernementales, des organisations d'intégration économique régionale, des institutions nationales et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux personnes physiques et morales.

83. Au cours de la période considérée, le Gouvernement autrichien a versé une contribution de 1 144 dollars. Pendant la même période, les ressources disponibles du Fonds d'affectation spéciale ont été utilisées pour faciliter la participation d'un délégué du Honduras à la cinquante et unième session de la CNUDCI (New York, 25 juin-13 juillet 2018). En raison des ressources limitées à disposition, seule une partie des frais a été prise en charge.

84. L'Union européenne et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) ont versé des fonds pour financer la participation de pays en développement au Groupe de travail III de la CNUDCI sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États. Ces fonds ont permis de financer la participation des délégués du Burkina Faso, du Gabon, de Madagascar, du Mali, de Mauritanie, du Myanmar, de République démocratique du Congo, du Sénégal et du Togo à la trente-sixième session du Groupe de travail III (Vienne, 29 octobre-2 novembre 2018), conformément à l'accord conclu entre l'ONU et l'Union

européenne qui permet également de couvrir les frais de voyage d'États qui ne sont pas actuellement membres de la CNUDCI.

85. L'Union européenne et l'Agence allemande de coopération internationale ont versé des fonds pour financer un appui renforcé à l'engagement constructif dans l'exécution du mandat du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États), qui ont servi à faciliter la participation à la deuxième réunion régionale intersessions sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États, qui s'est tenue à Saint-Domingue (13 et 14 février 2019), et à faire mieux connaître les travaux du Groupe de travail III.

86. Afin d'assurer la participation de tous les États membres aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail, la Commission voudra peut-être engager de nouveau les organismes concernés des Nations Unies, les organisations, les institutions et les particuliers à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale créé pour octroyer une aide, au titre des frais de voyage, aux pays en développement membres de la Commission.

87. Il est rappelé que dans sa résolution 51/161 du 16 décembre 1996, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire les fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI et pour l'octroi d'une aide au titre des frais de voyage sur la liste des fonds et des programmes dont s'occupe la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement.

C. Programme de stages

88. Le programme de stages vise à donner à des étudiants en droit l'occasion de se familiariser avec les travaux de la CNUDCI et d'améliorer leurs connaissances dans des domaines spécifiques du droit commercial international. Les stages ne sont pas rémunérés ; les frais de voyage, de logement et autres sont à la charge des stagiaires. Ceux-ci se voient assigner différentes tâches, à savoir : recherche juridique, collecte et classement d'informations et de documents, notamment concernant les pages d'état des textes de la CNUDCI sur le site Web de la Commission, aide au secrétariat dans la préparation d'études comparatives et de documents d'information, de résumés pour le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et de documents servant aux activités de coopération et d'assistance techniques. L'expérience du secrétariat de la CNUDCI en ce qui concerne le programme de stages a été très positive et les stagiaires ont souligné l'utilité de leur expérience dans les retours qu'ils ont transmis au secrétariat.

89. En choisissant des stagiaires, le secrétariat garde constamment à l'esprit les besoins de la CNUDCI et de son secrétariat, en particulier la nécessité de tenir le site Web de la Commission dans les six langues officielles de l'ONU. Le Secrétariat s'efforce d'équilibrer la représentation géographique et la représentation des genres, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement.

90. Les stagiaires sont directement sélectionnés par le secrétariat de la CNUDCI parmi les candidats au poste correspondant sur le portail « Carrières » des Nations Unies (careers.un.org). Cela attire de nombreux candidats éligibles et qualifiés, provenant notamment de pays, de régions et de groupes linguistiques sous-représentés.

91. Entre la dernière session de la Commission en juin 2018 et sa prochaine session, 22 nouveaux stagiaires auront réalisé un stage au secrétariat de la CNUDCI à Vienne. Au total, 14 stagiaires auront effectué un stage au Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique pendant cette même période.

92. La plupart des stagiaires venaient de pays en développement. Toutefois, il convient de souligner que la majorité des candidats viennent du groupe régional « Europe occidentale et autres ». En particulier, le secrétariat éprouve des difficultés

à attirer des candidats d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi que des candidats parlant couramment l'arabe.

93. Il convient donc d'encourager les États et les organisations dotées du statut d'observateur de porter la possibilité de postuler à des stages au secrétariat de la CNUDCI à l'attention des personnes intéressées qui répondent à ces critères spécifiques. Les stages n'étant pas rémunérés, les États et ces organisations pourraient aussi envisager d'accorder des bourses pour attirer les candidats les plus qualifiés.
